●●●

Le premier jour, le gouvernement, maître des dispositions matérielles, n'avait rien prévu comme couverture TV en direct. A partir du deuxième jour de la première session, et devant la protestation majoritaire des participants, l'intégralité de toutes les séances furent diffusées par radio et télévision. A la demande expresse donc et réitérée de la majorité des soixante partis, non à l'initiative du gouvernement. Cela devrait invalider certains commentaires qui ont prétendu que le Chef du gouvernement aurait cherché malicieusement à discréditer les partis en prenant à témoin l'opinion publique à leurs dépens. Que certains chefs de parti n'aient pas donné une image favorable d'eux-mêmes c'est plausible. Mais c'est imputable aux seuls propos ou comportements qu'ils ont eux-mêmes librement affichés. Pourquoi le dialogue a-t-il été suivi avec tant d'intérêt en Algérie comme ailleurs et assidûment dans le monde arabe au plus haut niveau ? En tout cas je sais que j'avais voulu inaugurer une pratique qui manque cruellement chez nous, celle du débat public. J'avais l'espoir de semer quelque chose pour l'avenir. La suite montrera que la semence n'a pas été renouvelée. Et je le regrette. La consultation s'est soldée par un accord à l'unanimité moins une voix, celle du FLN, sur le principe de la proportionnelle intégrale pour les élections. L'APN a fait échec à cet accord en adoptant deux mois plus tard le scrutin majoritaire à deux tours.

Vous vous êtes, pourtant, accommodé de ce désaveu de l'APN… Pas exactement. A la suite de ce désaveu cinglant de l'APN, j'ai voulu rendre le tablier. J'ai fini par céder à la réserve du Président conjuguée à celle des responsables de la Défense, par scrupule devant le risque de paraître me dérober au contrat passé avec eux, un contrat que j'avais annoncé le jour de ma nomination : à savoir organiser des élections avant la fin de l'année. Un contrat passé aussi avec les soixante partis. J'ai donc cédé, bien conscient que c'était au détriment de mes intérêts politiques strictement personnels et aux dépens du crédit du gouvernement. Des chefs de parti, dont celui du FFS, ne manquèrent pas de dénoncer le vote de l'APN comme un «coup concocté entre le chef du gouvernement et le FLN». Au même moment la presse dite du FLN me désignait comme une «taupe du FIS» ; Hocine Aït Ahmed a déclaré «me retirer sa confiance». Mais tous sont quand même allés aux élections, chacun avec la conviction qu'il y avait quelque chose à y gagner pour lui. Le fait est que je suis resté. Je me suis limité à élever au niveau du Conseil constitutionnel la seule disposition relative au vote de la femme que l'on voulait noyer dans la «procuration permanente entre conjoints». Un chef de parti était venu dans mon bureau arguer que j'étais en train d'interdire, pour le vote, «la procuration, que Dieu autorisait pour le mariage». Je lui répondais que l'acte personnel de vote était au vote ce que la consommation du mariage était à l'union entre conjoints. Et que la loi de Dieu en la matière ne peut être interprétée que comme une procuration pour une demande formelle en mariage, et jamais comme une procuration pour consommer le mariage.

Le Conseil constitutionnel m'a donné raison, c'était une victoire symbolique du droit de la femme algérienne. Elle n'effaçait pas le camouflet balancé au gouvernement et à 60 partis moins 1 sur le mode de scrutin majoritaire qui a joué l'avenir de l'Algérie à la roulette russe. Les députés et leurs mandants s'en apercevront… un lendemain de 27 décembre 1991.

Je reviens sur la question. L'idée a prévalu, alors, que vous auriez eu affaire à deux hiérarchies parallèles, d'une part, la Présidence de la République et, d'autre part, le commandement militaire. Est-ce là une vision correcte de la réalité ?

Vous avez le droit de faire écho à cette manière de voir. Je dirai que pour moi cela s'était passé autrement. Je vous concéderai néanmoins que tout ce que je vous dis de mes rapports avec les militaires ou avec le Président de la République ne peut être considéré comme significatif. J'ai tout lieu de croire que mon cas est à part. Dans ma vie publique j'ai observé sans exception deux principes : ne jamais solliciter de poste et ne jamais me dérober devant la responsabilité. Peut-être parce que j'ai connu très jeune la fonction ministérielle et sa petitesse, d'autant que cette fonction est allée en se dévaluant avec le temps ; peut-être parce que j'ai eu la chance de connaître très tôt l'entreprise, je n'ai jamais été en situation de «saliver» devant les dérisoires prestiges de la haute fonction publique.

En droite ligne de cette conduite, je n'ai pas été une seule fois demandeur à être Chef du gouvernement. Je ne l'ai pas envisagé auparavant. Je n'ai appris l'intention du Président de m'y nommer qu'après que l'avion dépêché en urgence à Abuja m'eût déposé à Alger en feu et en état de siège, et au moment où je rencontrai au siège de la Présidence le directeur de cabinet de la Présidence et le ministre de la Défense, c'est-à-dire une demi-heure avant que le Président ne me contacte lui-même au téléphone. Mon discours d'investiture autant que les débats avec les députés sont disponibles aux archives. Ils vous montreront que je n'étais pas dupe quant à la nature suicidaire de ma mission, autrement dit qu'il ne m'échappait pas d'être un jour ou l'autre le mouton du sacrifice. Je l'avais dit ainsi aux députés. C'est inscrit dans les minutes des débats. Tout cela doit vous donner autant de raisons de ne pas vous étonner que j'aie travaillé au respect des compétences constitutionnelles du Président de la République, des miennes, de l'APN et de l'ANP. Nommé de surcroît dans une situation sécuritaire extraordinaire, qui avait conduit avant ma nomination à l'instauration, par le Président, de l'état de siège et de ce qui en découle en matière de compétences pour l'armée.

Pourquoi ai-je accepté la mission ? Je l'ai dit aux députés quand j'ai demandé l'investiture dans deux paragraphes consacrés l'un à ma solidarité avec le peuple algérien et l'autre à ma solidarité avec l'ANP. Vous pouvez vous y référer. C'était après avoir procédé à une analyse dans mon discours lu devant les députés sur les constats suivants : primo, nos handicaps viennent du fait que les gouvernements qui se sont succédé y compris le mien et les institutions, y compris la vôtre, n'émanent pas de la volonté populaire.

Deuxio, la violence actuelle n'est que la réaction à une autre violence précédente, qui l'explique mais ne la justifie pas. Le peuple s'est trouvé ainsi entre le marteau et l'enclume, d'un côté des forces accrochées au pouvoir, et de l'autre, des forces venues poser les problèmes des citoyens aux fins de s'emparer du pouvoir par la violence.

Tertio, l'antagonisme entre les deux mâchoires de l'étau n'est qu'écran de fumée derrière lequel des apprentis sorciers trament un partage sordide du pouvoir.

Là aussi vérifiez bien dans les archives ou dans le livre publié par le gouvernement et qui rassemble le discours programme et le verbatim des débats.

Un an plus tard, j'ai été appelé au prétoire par le président du tribunal de Blida. Ce dernier voulait entendre ma propre version du contenu des échanges que nous avions eus avec Abassi Madani, Ali Benhadj et moi-même, en présence de deux collaborateurs et d'un ami imam d'Oran et ancien moudjahid, lorsque je les rencontrais au siège du ministère des Affaires étrangères, dans les heures qui ont suivi ma nomination. Mon témoignage terminé, le Président me posa une question subsidiaire : «A votre avis le FIS est-il le seul responsable de la violence vécue dans le pays en mai 1991 ?» J'ai répondu : «Non. Le responsable c'est la lutte pour le pouvoir...» C'était sous forme très ramassée l'analyse que j'ai citée plus haut, dans mon discours programme de juillet 1991. Aujourd'hui, je ne change pas un iota à cette analyse.

Revenons au cœur de la question, vous deviez composer avec deux hiérarchies...

En parlant de hiérarchies, je vous dirais qu'à la Présidence j'avais affaire au Président et dans l'armée à ses principaux chefs «visibles». Côté Présidence de la République, j'ai régulièrement vu le Président. J'étais conscient qu'il avait gardé le contact continu avec mon prédécesseur, sans savoir évidemment le contenu de leurs entretiens, mais en l'imaginant bien, vu les informations qui me parvenaient, ou par supputation, sur la base de certaines questions qu'il me posait comme il le faisait à l'accoutumée du temps de nos conversations aux Affaires étrangères. Côté militaires, nos rapports, outre les communications écrites formelles, se situaient dans quatre instances :

1. Le Conseil du gouvernement qui se réunissait au moins un jour par semaine ;
2. un Conseil interministériel que j'avais instauré pour le suivi de la situation sécuritaire et qui comprenait également les ministres de l'Intérieur, des Droits de l'Homme, des Affaires religieuses, de la Communication avec le Parlement et qui se réunissait au moins une fois par semaine ;
3. un groupe de liaison formé de deux civils (dont mon directeur de cabinet) et deux militaires, un groupe particulièrement sollicité à la suite du premier tour ;
4. les fréquents échanges téléphoniques quotidiens ou les rencontres dans mon bureau, au coup par coup, avec le ministre de la Défense et le responsable de la sécurité.

La société militaire est très opaque dans notre pays. Votre expérience et surtout votre proximité des chefs militaires algériens, durant la période cruciale où vous dirigiez le gouvernement en 1991, devraient vous permettre d'en dresser un tableau plus ou moins fiable…

Toutes les armées du monde ont besoin de protéger leurs activités. Le secret-défense se confond avec l'opacité lorsqu'on en mésuse à des fins non requises pour la protection des activités de sécurité et de défense. Le recours abusif au secret se produit pour des tas de raisons qui vont de l'excès de prudence ou de bureaucratie à la volonté de cacher quelque turpitude. Tout cela n'a rien de banal chez tous les militaires de la planète. La tentation d'opacité est plus forte dans la partie la moins militaire de l'armée, celle qui s'implique dans la politique. Dans ce cas, l'opacité n'est plus banalité, car dès lors qu'elle se situe dans l'un des fondements du pouvoir politique et de son seul bouclier, elle pose problème. J'ai toujours eu à travailler avec des militaires. C'était inévitable quand on a navigué entre un secteur économique stratégique, l'énergie, la diplomatie et la tête du gouvernement. L'armée que j'ai fréquentée en premier c'est l'armée des ingénieurs, des managers, des techniciens, des hommes de terrain. C'était pour la plupart des hommes du génie militaire, de l'aviation, de la marine, mais pas seulement ; certains sont décédés, d'autres sont en vie et en poste, d'autres à la retraite. C'était plus que des relations de prestataire de biens ou de services à client, plutôt des liens de coopération d'égal à égal entre serviteurs de l'État, hors toute connotation de type politicien, hors tout complexe.

Il se disait à l'époque que Boumediène marchait sur deux pieds, l'ANP et la Sonatrach. Il a pu se former à partir de cette situation de partage de la fierté du chef une sorte de sensation confuse commune de porter en complémentarité le drapeau de la fierté nationale. Quand, en raison des circonstances que j'ai mentionnées, Houari Boumediène m'avait ordonné en 1975 «de mettre tous les moyens de Sonatrach à la disposition de l'ANP», nos relations se sont intensifiées, plus qu'elles n'eussent été en situation normale. C'est çà l'armée que j'ai connue le plus, durant les quatre cinquième de ma vie professionnelle. Le plus et le mieux du fait d'une relation de travail en commun pour la même cause, l'intérêt général, hors tout calcul politicien et hors tout autre considération subjective. Au fond c'était ce qui représentait plus de 95% de l'armée. Et là, à part l'uniforme et le mode de fonctionnement, je ne vois pas, entre les deux composantes civile et militaire de la population, de différence un tant soit peu significative sur les plans des mentalités, du niveau de proximité entre le citoyen et les centres de décision politique, de la capacité d'influence sur le cours politique des choses, ou plus généralement en ce qui est le meilleur et le pire dans les deux parties de la population.

A force d'utiliser le vocable de militaire à tout bout de champ, par commodité de langage, pour évoquer des situations très différentes, l'image de la réalité militaire algérienne finit par être brouillée. Par exemple, à force d'affubler le qualificatif de «militaire» au pouvoir politique en Algérie, au départ par référence à une composante militaire du pouvoir, plus exactement à une composante politique de l'armée, puis par commodité de langage et, en fin de compte, par habitude, on en arrive à consacrer l'idée erronée que le pouvoir politique c'est l'armée. Soit dit en passant les chefs militaires ont eux-mêmes beaucoup contribué à ancrer cette fausse idée dans les esprits en proclamant, tantôt mal à propos, tantôt à contre-temps, que «l'armée s'est retirée de la politique». Ce n'est que durant mes passages aux Affaires étrangères et à la tête du gouvernement que j'ai travaillé avec des chefs militaires impliqués dans les processus politiques. A quelques exceptions près, ils appartiennent finalement au secteur le moins militaire de l'armée. Je parle des chefs bien sûr. Les circonstances dans lesquelles je les ai fréquentés étaient exceptionnelles par leur durée qui fut relativement courte, deux ans aux Affaires étrangères et un an seulement à la tête du gouvernement et en une période anormalement dramatique. Pas assez pour développer une relation et une connaissance mutuelle durables. Assez pour savoir que l'armée est, en proportion de ses effectifs et conjointement avec les services civils de sécurité et la communauté des journalistes, la couche sociale qui a le plus payé en pertes humaines pour le sauvetage d'une société qui était à la dérive.

M. C. M.

(A suivre)